

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et des libertés publiques
Service de l'immigration et de l'intégration

<p>Première demande Membre de famille d'un CITOYEN UE, EEE et suisse Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie <i>(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).</i></p>	
--	--

Passeport en cours de validité

Si le membre de famille n'est pas lui-même citoyen européen ou suisse :

- Justificatif du séjour régulier en France (visa ou tampon d'entrée en France apposé sur le passeport ou titre de séjour délivré par un autre Etat membre de l'UE en cours de validité)
- ou 50 € en timbres fiscaux, non remboursable, si vous êtes entré irrégulièrement sur le territoire français, ou si vous y êtes maintenu plus de trois mois après votre entrée sans être titulaire d'un titre de séjour (Article L.311-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Extrait d'acte de naissance avec filiation

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- * Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 3 mois
- * si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Conjoint d'un citoyen de l'UE, ascendant ou descendant direct d'un citoyen de l'UE ou de son conjoint

- Justificatif du lien familial : extrait d'acte de naissance ou certificat de mariage ou livret de famille
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité de l'accueillant européen ou suisse
- Justificatif du droit au séjour de l'accueillant européen ou suisse, selon son activité
(Cf Justificatif du droit au séjour de l'accueillant)

OU

Partenaire d'un citoyen de l'UE ou autre membre de famille

- Justificatif du lien familial : extrait d'acte de naissance ou livret de famille ou PACS ou attestation de maintien de PACS, certificat de partenariat étranger, certificat de concubinage
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité de l'accueillant européen ou suisse
- Justificatif du droit au séjour de l'accueillant européen ou suisse, selon son activité
(Cf Justificatif du droit au séjour de l'accueillant)
- Pour les personnes à charge ou faisant partie du ménage ou gravement malades :
 - tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'accueillant dans le pays d'origine ou de provenance : documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale ou autres) ou de personnes privées (attestations, courriers ou autres) faisant apparaître l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage
 - certificats médicaux établissant la gravité de l'état de santé du membre de famille

Pour les partenaires et concubins :

- justificatifs établissant la vie commune (partenaire : au moins 1 an / concubin : au moins 5 ans) : tous documents adressés en commun au couple : relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun...

OU

Séjour permanent du membre de famille)

- Justificatif du lien familial : extrait d'acte de naissance ou certificat de mariage ou livret de famille
- Justificatif de la continuité de résidence du membre de famille pendant les 5 dernières années : quittances de loyers ou de charges, factures, documents bancaires, documents fiscaux, etc... (un document par semestre)
- Justificatif du droit au séjour de l'accueillant durant les 5 dernières années, selon son activité (Cf Justificatif du droit au séjour de l'accueillant)

ET

Justificatif du droit au séjour de l'accueillant européen ou suisse
--

Si exercice d'une activité salariée en France

- Justificatif d'activité : Certificat de travail de l'employeur précisant la durée du contrat
- En cas de cessation de l'activité salariée :*
 - certificat d'incapacité de travail
 - ou : attestation de fin d'activité ou lettre de licenciement précisant la durée d'occupation de l'emploi + attestation d'inscription à Pôle emploi
 - ou : attestation de suivi de stage

Si exercice d'une activité non salariée en France

- Justificatif d'activité
Tout document relatif à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci : immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers), affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, procès-verbal de nomination, bail professionnel, factures d'achat de matériels, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre des recettes et des achats, etc ...
- En cas de cessation de l'activité :*
 - certificat d'incapacité de travail
 - ou : attestation de suivi de stage + attestation de cessation d'activité précisant les conditions de cette cessation

Si non actif en France

- Justificatif d'assurance maladie : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de prise en charge dans le pays d'origine est acceptée)
- Justificatif de ressources : tout document permettant de justifier la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera : relevés de compte bancaire, bulletins de pension, contrat de travail à l'étranger + bulletins de salaire. (NB : montant exigé : équivalent au RSA ou ASPA, calculé en fonction de la composition de la famille)

Si étudiant

- Attestation d'inscription dans un établissement agréé ou carte d'étudiant
- Justificatif d'assurance maladie : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de prise en charge dans le pays d'origine est acceptée)
- Justificatif de ressources : déclaration ou tout autre moyen équivalent laissé au choix, garantissant qu'il dispose pour lui, et le cas échéant, pour sa famille de ressources suffisantes (pas de montant de ressources à indiquer)